

210C0254
FR0000061202-OP004-AS03

17 mars 2010

Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO

(Euronext Paris)

Nyse Euronext Paris et BNP Paribas ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO au prix unitaire de 48 €, soit du 26 février au 11 mars 2010 inclus, la société par actions simplifiée Etoile Holding 2 a acquis dans le cadre de la semi-centralisation 45 724 actions et par achats sur le marché 45 125 actions, soit au total 90 849 actions COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO.

A la clôture de l'offre, Etoile Holding 2 détient, à titre direct et indirect, par l'intermédiaire des sociétés AGC et Financière de la Coriandre qu'elle contrôle, 1 218 784 actions représentant 2 021 310 droits de vote COMPAGNIE INTERNATIONALE ANDRE TRIGANO, soit 98,99% du capital et au moins 98,41% des droits de vote de cette société¹ ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Etoile Holding 2	231 179	18,78	231 179	11,26
AGC ²	648 971	52,71	1 112 864	54,18
Financière de la Coriandre ³	338 634	27,50	677 267	32,97
Total	1 218 784	98,99	2 021 310	98,41

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 231 200 actions représentant au plus 2 053 985 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² L'actionnariat de la société AGC est réparti, à ce jour, entre Monsieur André Trigano (46,08% du capital et des droits de vote), Financière de la Coriandre (37,74% du capital et des droits de vote) et Etoile Holding 2 (16,18% du capital et des droits de vote).

³ Détenue à 100% par la société Etoile Holding 2.